

ARRÊTÉ N° 2026-09

déterminant les effectifs au premier jour du troisième mois précédant la date du scrutin, des collectivités et des établissements publics qui adhèrent au Socle Commun de compétences pour l'élection des représentants du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure (CDG27)

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département de l'Eure,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 11 et 11-1 ;

Vu le décret n°2025-848 du 27 Août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

Considérant les opérations électorales du 15 et 22 mars 2026 portant renouvellement général des conseils municipaux ;

Considérant qu'en application de l'Article L 452-22 du Code Général de la Fonction Publique, un collège spécifique représente au sein du Conseil d'Administration, les collectivités et établissements publics locaux non affiliés qui ont demandé à bénéficier des mentions mentionnées à la sous-section 4 de la section 2 du Code précité ;

Considérant qu'il convient d'arrêter les effectifs le 1^{er} jour du 3^{ème} mois précédant la date du scrutin, des fonctionnaires relevant des collectivités territoriales et des établissements publics qui adhèrent au socle commun ;

Considérant que sont comptabilisés les fonctionnaires titulaires ou stagiaires à temps complet ou non complet, affectés dans la collectivité ou l'établissement public local en position d'activité auprès de celle-ci au sens des articles L512-1 et L512-6 du Code Général de la Fonction Publique constatés au 1^{er} mars 2026 ;

ARRÊTE

Article 1 : Le nombre de voix dont dispose chaque maire ou président d'établissement public local adhérent au socle commun est calculé en fonction des effectifs de fonctionnaires titulaires ou stagiaires à temps complet ou à temps non complet affectés dans la collectivité ou l'établissement public local et en position d'activité au sens des articles L512-1 et L512-6 du Code Général de la Fonction Publique Territoriale constatée au 1^{er} mars 2026.

Article 2 : Le nombre des effectifs est arrêté conformément à la liste jointe au présent arrêté.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis au Préfet de l'Eure et affiché au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure.

Article 5 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Evreux, le 12 mars 2026



Le Président,

Pascal LEHONGRE

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le

ID : 027-282700020-20260403-AR202609-AR



Annexe à l'arrêté n°2026-09

Effectif des collectivités territoriales et des établissements publics qui adhèrent au Socle Commun au 1er Mars 2026

LIBELLE DE LA COLLECTIVITE	Total
SDIS 27	
Sapeurs-pompiers volontaires (SPV)	
Officiers	173
Non-officiers	1457
Non-titulaires	232
<i>Sous-total SPV</i>	1862
SPV suspendus	153
Total SPV, dont suspendus	2015
Sapeurs-pompiers professionnels (SPP)	
Titulaires (y compris les détachés intra-titulaires : 13)	307
Stagiaires (y compris les détachés intra-stagiaires : 5)	38
Total SPP	345
Evreux Portes de Normandie (EPN)	
Agents titulaires et stagiaires à temps complet et non complet	761
Caisse des écoles d'Evreux	
Agents titulaires et stagiaires à temps complet et non complet	13
CCAS d'Evreux	
Agents titulaires et stagiaires à temps complet et non complet	95
Mairie d'Evreux	
Agents titulaires et stagiaires à temps complet et non complet	848
Département de l'Eure	
Agents titulaires et stagiaires à temps complet et non complet	1665
Région	
Agents titulaires et stagiaires à temps complet et non complet	700
Total	6442